

Magog, le 20 janvier 2005

Bureau d'audiences publiques en environnement
575, St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

à l'attention de:
Mme Claudette Journault, présidente
M. Pierre Béland, commissaire

Objet: Projet d'échange de terrains au parc Orford

Madame,
Monsieur

Je suis très concerné par le projet d'échange de terrain entre le parc du mont Orford et la compagnie Mont-Orford inc pour permettre la construction de condos, hôtels et résidences au pieds des pistes de ski. J'ai lu à peu près tout ce qui s'est écrit sur le sujet depuis deux ans et je suis de plus en plus agacé par la nature des informations transmises par les groupes écologiques qui s'intéressent au projet.

Ces groupes, qui doivent normalement avoir de sérieuses connaissances en environnement inondent les médias de leurs états d'âme qui relèvent plus du syndrome du "*pas dans ma cours*" que d'une volonté d'informer sur la vraie nature de la menace que pourraient représenter le projet lui-même, si tant est qu'il représente une menace.

La tactique de base, utilisée de façon soutenue dans un des rapports du comité aviseur; consiste à retarder l'approbation de l'échange, tant que ne seront pas fournies des réponses satisfaisantes et garanties à un certain nombre de questions en vertu du principe: en cas de doute, s'abstenir.

Or, justement, les questions posées n'ont pas de réponses! Ce sont des hypothèses possibles qui laissent entrevoir des scénarios apocalyptiques; elles seraient peut-être utiles pour monter un scénario de film d'horreur mais n'ont pas leur place dans l'étude rationnelle d'une situation réelle.

Tenter d'apporter réponses à ces questions avant de démarrer un projet équivaut évidemment à l'abandonner purement et simplement.

La majorité des questions posées portent sur l'environnement et les désastres qui pourraient

survenir à la suite des constructions de rues ou d'édifices. On parle entre autre des arbres qu'il faudrait couper, en prenant pour acquis que couper un arbre est une attaque à l'environnement, ce qui est loin d'être démontré; l'absence de reboisement peut peut-être devenir néfaste, mais pas nécessairement la coupe d'arbres. Il est fait grand cas d'érables de 70 et même 100 ans qui pourraient être abattus; un arbre de cet âge arrive à la fin de sa vie et risque d'être de toute façon abattu par la première bourrasque. La forêt est dans son ensemble, comme dans ses composantes, un organisme vivant, elle naît, vit et meurt tous les jours, c'est une récolte qu'il convient de jardiner, de soigner et de garder en santé et non uniquement un paysage à observer de loin en conservant l'espoir qu'il ne changera jamais.

Bien sûr, il y aura des arbres coupés pour permettre les constructions, mais ils seront rapidement remplacés parce que le premier souci des nouveaux arrivants sera de reboiser pour paysager leur environnement, comme ça été fait dans tous les autres développements immobiliers de la région: Montagnac, Chéribourg, les Cèdres d'Orford et, le plus spectaculaire de tous; le Jardin des Sables qui était, au départ, une immense gravière! L'arrivée de nouveaux développements a certes été bénéfique pour l'environnement visuel!

Les habitants de la région sont fort préoccupés par leur environnement; ils font les sacrifices nécessaires à sa protection, ils acceptent de bonne grâce la réglementation contraignante imposée par les municipalités, mais ils veulent vivre dans la nature et l'habiter et en jouir, ils ne considèrent pas que c'est la mettre en danger que de l'adapter à leurs besoins. Et ils ont bien raison.

L'échange de terrains qui assurera la survie du centre de ski n'aura pas de conséquences néfastes pour l'environnement; la réglementation municipale est en place pour encadrer efficacement le projet et il y aura une armée de surveillants pour assurer son application rigoureuse.

J'ose espérer que vous aurez tout le loisir d'examiner tout les aspect du projet, ce qui vous amènera, j'en suis sûr, à recommander l'échange convoité.

France Bergeron